

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 29 Fructidor.

( Ere Vulgaire ).

Jrudi 15 Septembre 1796.

*Jugement de plusieurs personnes qui avoient insulté les commissaires français à Rome. — Note du général Buonaparte au ministre du roi de Naples, concernant le projet de cette cour d'envahir l'état ecclésiastique. — Massacre des Français à Casale, en Italie, à la nouvelle des avantages remportés par les Autrichiens sur l'armée française — Considérations politiques sur l'acharnement de la cour de Vienne à continuer la guerre. — Réflexions sur les commissions de finances.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ITALIE.

*De Rome, le 20 août.*

Enfin, on étoit ici aux victoires décisives remportées par les Français sur les Autrichiens. On avoit regardé comme faux tous les rapports répandus par leurs agens; mais lorsqu'on a vu l'original du compte rendu par le général Buonaparte au directoire, les incrédules ont commencé à douter & à trembler; du nombre de ces incrédules étoit le saint pere lui-même. Lorsqu'il a reçu, par des couriers extraordinaires de Ferrare & de Bologne, la nouvelle que l'archevêque cardinal de Ferrare avoit été mandé à Brescia par le général Buonaparte, pour rendre compte de sa conduite, le pape a reconnu qu'il avoit fait une fausse démarche en envoyant un vice-légat à Ferrare pour en prendre possession. On assure que le cardinal archevêque a déjà écrit au général qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre exprès de sa sainteté. Le pape, de son côté, voudroit s'exouser en rejetant cette fausse démarche sur le compte du cardinal Pignatelli, légat de Ferrare; mais personne n'ignore que le chevalier Azzara avoit prévenu que cet acte étoit contraire au traité d'armistice, & que le pape n'eût aucun égard à ses protestations.

L'agent de la république française, le citoyen Cacault, ayant insisté pour obtenir une réparation de l'insulte faite aux commissaires français, deux des personnes arrêtées ont été condamnées aux galères pour plusieurs années, & les autres à quelques mois de prison; le chef de Pémeute s'est sauvé & a été condamné à être pendu. Les parens des deux hommes envoyés aux galères ont imploré la pitié du citoyen Cacault & des commissaires, & ceux-ci ont intercédé auprès du gouvernement pour obtenir leur liberté.

Mardi dernier le ministre Cacault reçut un courier ex-

traordinaire du général Buonaparte, qui le chargeoit de signifier au général-ministre Acton que si les troupes napolitaines envahissent l'état du pape, ami des Français, il regardera cet acte comme une rupture de l'armistice, & fera marcher une division de son armée pour défendre l'état du pape. Il ajoute qu'il a déjà ordonné la marche de 18 mille hommes sur Bologne. Le ministre Cacault a communiqué au cardinal secrétaire d'état la note qu'il a envoyée au ministre Acton, & elle est publique. Avant que cette note parût, les Napolitains étoient au nombre de 3 mille hommes à Ponte Corvo, sur le territoire du pape. Les Napolitains prétendent qu'ils ont pris cette position pour empêcher la désertion; mais il est évident que ce n'est là qu'une excuse.

Du côté de Fionto & de Giulia-Nuova, les Napolitains sont près des frontières de l'état ecclésiastique, & l'on craint qu'une de leurs colonnes ne se porte vers la Romagne.

Lundi on attend ici la réponse de la cour de Naples; la grande question de la paix ou de la guerre sera décidée.

On mande d'Ancone que les frégates anglaises ont pris le large.

La foire de Sinigaglia, la première d'Italie, a été peu considérable cette année: personne n'a voulu accepter des cédules qui perdent 55 à 60 pour cent.

*De Gènes, le 27 août.*

Le ministre de France, Faypoult, est de retour de Milan, sans qu'on sache encore l'objet de son voyage. On dit qu'il y a eu beaucoup de nobles & d'ecclésiastiques arrêtés dans cette ville, pour avoir parlé trop librement de la république française.

Les habitans de Casale, au moment où ils apprirent les avantages des autrichiens sur l'armée française, tombèrent sur les français qui se trouvoient dans leur ville, & poussèrent la cruauté jusqu'à massacrer des malades qui étoient dans les hôpitaux. Ils ont été imposés à une forte contribution.

## ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre érite de Hambourg, le 28 août.

Si l'on en excepte la Russie & l'Angleterre, qui sont dans le secret, il n'est aujourd'hui aucun cabinet en Europe qui conçoive quelque chose à la conduite du gouvernement autrichien depuis la révolution française.

Il est probable que si Joseph II, & Léopold, duc de Toscane, eussent consenti à laisser établir en France la constitution de 1791, Louis XVI seroit encore sur le trône, & que guerre horrible n'auroit pas affligé l'Europe. Mais ils ont voulu la guerre; qu'en est-il résulté? La mort du roi de France, celle de la reine, le bannissement des princes français, la destruction de la noblesse d'une grande monarchie, l'indépendance de la Hollande, l'établissement de la république française, la perte probablement irrévocable des Pays-Bas pour l'Empereur.

Il est notoire que si ce prince, à l'époque du fameux passage du Rhin, & lorsque ses armées eurent obtenu de si beaux succès, eût su profiter de sa victoire & de son influence momentanée, il auroit obtenu une paix très-avantageuse: mais égaré par les conseils de ses bons amis, trompé par l'Angleterre & la Russie, encouragé sur tout par des promesses mensongères, il a encore préféré la guerre. La perte probable de l'Italie, celle du Brisgau & de l'Autriche antérieure, des villes impériales ou anseatiques, la défection de tous ses alliés, la ruine de ses armées & de ses magasins, une retraite honteuse en Bohême; le chagrin de voir dans l'Empire un rival redoutable qui s'empare peu-à-peu & sans efforts de la puissance qui échappe à la maison d'Autriche; voilà le fruit de cette mesure.

En 1789, l'empereur Joseph réunissoit à lui seul trois cents millions de revenus, & vingt-deux millions de sujets: son successeur va peut-être se voir réduit à près de moitié; & tout pour s'être mêlé d'un procès qui ne le regardoit pas.

La maison d'Autriche est trop puissante, entendoit-on dire souvent en Allemagne; & cette puissance est prête à s'érouler sans qu'elle puisse en accuser qu'elle-même; on la voit se débattre encore sur les bords du précipice. La paix seule pouvoit la sauver; & elle rejette fièrement l'idée d'une pacification où les conditions ne seroient pas dictées par elle à un ennemi victorieux, &c.

## FRANCE.

De Paris, le 28 fructidor.

Aucun événement grave n'a troublé la tranquillité publique depuis la découverte de la conspiration de Grenelle; mais il y a dans les esprits une inquiétude vague qui fait voir du danger où il n'y en a pas, l'exagère où il est, & donne cours à des rumeurs, qui aiment sans fondement. On a fait courir le bruit que le poste d'une des barrières avoit été forcé la nuit dernière: on a parlé d'une tentative faite aussi dans la nuit pour attaquer le Temple où sont détenus les conspirateurs. D'après les informations que nous avons prises, ces deux avis sont sans fondement. On continue d'arrêter beaucoup de personnes impliqués dans la conspiration; & l'on assure qu'il y a un mandat d'arrêt contre Eréron, qui, dit-on, n'a pas paru depuis trois jours. Nous doutons de ce fait. On a déjà fait en différens quartiers beaucoup de visites

domiciliaires, dans les maisons garnies sur-tout. Ce matin on ne pouvoit pas, pendant ces visites, passer d'une rue dans une autre sans montrer sa carte de sûreté. On attend avec quelque impatience que les commissions militaires en punissant promptement les coupables, arrêtent plus efficacement encore les efforts de la faction perturbatrice qui, par intérêt & par habitude, sera éternellement l'ennemie de l'ordre & des loix.

On a dit dans les *Nouvelles Politiques* du 26 de ce mois, que le journal des *Hommes Libres* étoit rédigé par le représentant Duval. Les rédacteurs de ce journal ont réclamé contre cette imputation dans le n.º 314; & ils déclarent que *Ch. Duval*, depuis plus de six mois renoncé OFFICIELLEMENT à tout travail de journal.

L'administration générale des postes annonce qu'attendu la rentrée de deux jours impairs consécutifs, par le passage du cinquante jour complémentaire de l'an IV au 1.º vendémiaire de l'an V, & pour éviter un dérangement général dans l'ordre actuel de départ des couriers, par jours pairs & impairs, dans toute l'étendue de la république, il ne sera fait aucune expédition de couriers le cinquante jour complémentaire de l'an IV.

De l'opinion qu'il faut prendre de la dernière conspiration.

Rœderer examine cette question dans le journal de Paris; il trouve que quelques journalistes, en parlant de cette conspiration, sont trop gais; il trouve que moi je suis trop sombre. Cette conspiration, dit-il, ne pouvoit qu'avorter; pourquoi donc en témoigner de l'effroi? Il réponds à Rœderer que je suis moins effrayé de cette tentative en particulier, que de l'audace progressive des scélérats. Pour les grands crimes même il est un à-propos à saisir. Les conspirateurs les plus habiles le préparent les plus audacieux le font naître quelquefois à force de le tenter souvent. Tels sont d'ailleurs les hommes que nous avons à combattre, que si leur succès épouvante l'imagination des plus horribles fléaux, ils peuvent même dans leur défaite l'entourer de victimes. Il ne s'agit pas pour eux de retrouver 15 mois de domination, 15 heures leur suffisent peut-être pour se venger.

Ce sont, dit Rœderer, de vils machinateurs. Relisez le plan de leur organisation tel qu'il a été trouvé dans les papiers de Gracchus Babouf, vous vous écrierez peut-être: c'est-là le roman du crime; vous le jugerez profond, mais impraticable. Observez cependant ce qui s'est passé depuis cette découverte: tout atteste que l'organisation proposée existe toujours entre eux. Après leurs nombreux revers, chargés de chaînes, dispersés, ils demeurent encore organisés & affiliés.

Une seule chose nous a sauvés jusqu'à présent des fureurs de ces hommes; c'est qu'ils ont le souvenir de leurs anciens succès & qu'ils tentent toujours les mêmes moyens. Que deviendrons-nous, grand dieu! si à toutes leurs querelles de grands conspirateurs ils en ajoutoient une, la patience!

Pendant trois ans, leurs conspirations se firent à haute voix; elles s'écrivoient. Beaucoup d'hommes ambitieux les méprisoient, s'en servoient & en devenoient victimes. Aujourd'hui des hommes poussés par les plus vils calculs veulent aussi s'en servir comme d'instrumens; ils leur accordent protection; ils leur promettent des places; ils les honorent du titre de républicains; ils leur font pleuvoir

les amis  
leur rag  
& ne s'e

Eprou  
vouent;  
les pron  
vous pos  
teurs? L  
tation pa  
ne sont  
sont pas  
faction d  
ce nom  
le compl  
leurs soi  
est diffi  
sûreté.

Vous  
par mille  
Plus d'un  
du derni  
ce sont c  
d'attent  
paroisser  
l'autre?  
tems con  
plus habi  
dominatio  
d'eux.

Le su  
sage. Vo  
beaucoup  
maignois  
lement ex  
Bœuf de  
appris à  
scélérats.

J'ai doi  
travaill  
dites-vou  
révolutio  
quelqu  
legere dia  
que j'ado  
Je tien  
répandre  
de sociéte  
peut réus  
vordu.

Le me  
cinq cent  
prouvé.

On s'es  
convenan  
la perte e  
même-ten  
d'y satisf  
On en  
paru inco  
cours imm  
il devenoi  
séparable

les amnisties sur chacun de leurs crimes ; ils excitent leur rage ; ils marchent avec eux dans les jours calmes & ne s'en séparent que dans les momens d'orage.

Eprouvent-ils un revers ? le premier jour ils les désavouent ; le second jour ils les excusent ; le troisième ils les prônent ; ils compâsient à leur fanatisme ; & savez-vous pourquoi ils ne continuent pas davantage leurs fureurs ? le voici. Ils nous entretiennent dans un état d'agitation par ces moyens , & ces hommes révelationnaires ne sont rien que par l'agitation. Quand leurs excès ne sont pas bien dévoilés , ils en chargent sur le champ une faction de royalistes , & ne manquent pas de désigner sous ce nom tous les amis de l'ordre & de la constitution. Enfin le complot échoue-t-il complètement ? ils donnent tous leurs soins à sauver les coupables. Vous conviendrez qu'il est difficile de conspirer plus à son aise & en plus grande sûreté.

Vous voyez , Rœderer , que le parti des furieux tient par mille chaînes à un parti plus habile , plus timide. Plus d'une fois vous avez éclairé les manœuvres des chefs du dernier parti. Je crois entendre dans votre article que ce sont ceux-ci qui vous paroissent devoir exciter le plus d'attention. Mais que savons-nous des deux factions qui nous paroissent tendre au même but ? laquelle joue le mieux l'autre ? Marat , Danton , Robespierre , ne furent long-tems considérés que comme les instrumens d'autres hommes plus habiles ; & cependant , dès les premiers jours de leur domination , ils égorgèrent ceux qui avoient cru se servir d'eux.

Le succès annoblit tout & en impose quelquefois au sage. Vous même , Rœderer , je vous surpris à élever beaucoup Marat au dessus de Græchus Babeuf. Si je ne craignois de perdre du tems à classer des scélérats également exécrables , je me sentirois porté à venger Græchus Babeuf de cet excès de mépris. La révolution nous a trop appris à ne plus rien mépriser en fait de crimes & de scélérats.

J'ai donc peur , souvent peur de scélérats organisés qui travaillent pour des scélérats masqués. Il leur manque , dites-vous , un chef avoué. Tous les mouvemens de la révolution se sont cependant faits sans un chef avoué , quelquefois seulement avec un chef soupçonné. Après cette légère discussion , je me hâte d'arriver à votre conclusion que j'adopte entièrement & que je transcris ici.

*Je tiens pour vérité démontrée et pour vérité utile à répandre , que tant qu'il y aura du pain à Paris et point de société de jacobins en France , nulle conspiration ne peut réussir , à moins que le gouvernement ne l'ait bien voulu.* LAURETTELLÉ , le jeune.

#### *Des commissions de finances.*

Le message adressé par le directoire au conseil des cinq cents , le 6 fructidor , a été généralement désapprouvé.

On s'est élevé contre la publicité , qui blessoit plusieurs convenances respectables & portoit atteinte au crédit , dont la perte est infaillible quand un gouvernement annonce en même-tems des besoins extrêmes & l'impossibilité absolue d'y satisfaire.

On en a aussi attaqué le fonds : un dénuement total a paru incompréhensible , lorsque depuis dix mois des secours immenses ont été accordés ; en le supposant réel , il devenoit difficile de le concilier avec la prévoyance inséparable d'une administration sage.

Mais ceux qui exerçoient cette censure sévère ne l'auroient-ils pas rendue plus utile en cherchant si les fautes qui en étoient l'objet ne recevoient pas quelque justification de la force des circonstances ; & si , sur-tout , elles ne devoient pas être attribuées en partie à l'imperfection des travaux des commissions de finances ?

Comme celles-ci ont la première surveillance , qu'elles doivent discuter les demandes de fonds , s'assurer des moyens d'exécution & préparer les loix relatives aux finances , on ne manquera pas d'équité en faisant remonter jusqu'à elles le blâme des mesures peu réfléchies qu'elles auroient pu prévenir ; en leur demandant compte des méprises qu'elles auroient pu empêcher & en les avertissant de faire cesser des émissions & de réparer des erreurs , qui , si elles se perpétuoient , compromettroient la fortune publique.

1°. Quelques instans qu'aient été les demandes , une complaisance inexcusable a été de proposer de livrer des fonds aux ordonnateurs , sans la remise préalable d'états indicatifs de la nature , du montant , de l'époque & de la nécessité de chaque article de dépense.

2°. Pour que l'inspection de la trésorerie nationale ne fût pas illusoire , il faudroit examiner si les destinations n'ont pas été interverties ; si tous les paiemens sont autorisés par décrets ; s'ils ne portent pas sur des marchés frauduleux ou sur des entreprises trop coûteuses ; s'ils ne soldent pas des abus qui auroient dû être supprimés ; si les achats de numéraire ont été faits avec la rectitude , l'économie & l'intelligence convenables ; & si , pour subvenir sans délai à des dépenses imprévues , de prudentes réserves mettent à l'abri des secours usuraires des vendeurs d'argent.

3°. Les rapports faits pour motiver des résolutions sont rarement assez simples : dans des lieux communs , qu'on croit oratoires , on dit ce qu'il faut taire ; de la des alarmes ou des espérances sur des opérations éloignées , incertaines , mais qui toujours servent d'aliment à l'agiotage.

4°. Les discours des membres de ces commissions devoient être plus médités ; Pan , en annonçant que notre situation actuelle exige 3 millions par jour , désespère ceux qui cherchent en vain où l'on trouveroit une somme effrayante , que les puissances réunies des plus riches états de l'Europe ne pourroient fournir. Un autre fixe à 500 millions la dépense ordinaire , tandis qu'un des griefs le plus amèrement reprochés à l'ancien régime a été d'avoir élevé la sienne à ce taux immodéré ; tandis qu'une rigoureuse économie est essentielle au gouvernement républicain ; tandis qu'avec de la sagacité , de réductions & de l'ordre on offroit un plan général , dont le résultat seroit moins dispendieux.

5°. Il doit paroître bien étrange , même aux hommes peu exercés , d'entendre des commissions provoquer des loix sans avoir pris la précaution aussi facile qu'indispensable de s'assurer au moins de l'existence matérielle des moyens d'exécution. Entre plusieurs exemples de cette négligence , on citera celui des rentes. Le conseil des anciens desiroit sans doute qu'elles fussent payées en argent ; mais il a voulu savoir si elles pouvoient l'être , & la réponse de la trésorerie en ayant démontré l'impossibilité , la raison a forcé de rejeter la résolution précipitée du conseil des cinq cents , qu'il eût été si satisfaisant de pouvoir approuver.

6°. Pourquoi parler vaguement de réformes où n'em

faire que d'incomplètes? N'y a-t-il pas des déprédations énormes à arrêter, des branches entières de l'administration qu'on peut faire disparaître sans préjudicier au service, d'autres qu'on peut simplifier sans les affaiblir? Dans toutes n'apperoit-on pas une multitude d'agens inutiles, incapables, ou même nuisibles? Les pertes de tems, de frais, d'emplacement ne doivent-elles pas être calculées? Si ces recherches étoient faites avec méthode, patience & fermeté, leur succès procureroit des fonds que réclament des besoins véritables & encourageroit ceux qui attendent, en leur faisant envisager le moment où l'on pourra se libérer avec eux; la misere qu'on ne peut secourir ne seroit plus affligée d'un spectacle de dilapidation qu'il est criminel de tolérer.

7°. Lorsque des essais réitérés pendant plus de cinq années ont dû convaincre que le sort d'un papier de crédit étoit indépendant des loix, pourquoi les commissions agitent-elles encore le corps législatif de discussions impuissantes, & le jettent-elles dans de honteuses contradictions? On lui fait déclarer tantôt que le mandat ne doit être donné & reçu que pour sa valeur nominale; tantôt que la mesure de cette valeur est celle d'un prix conventionnel du grain; tantôt qu'elle n'a que celle que le cours lui assigne; qu'il est des cas où il faut payer tout en argent, d'autres tout en mandats; plusieurs où l'on laisse le choix, & quelques-uns où l'on permet le mélange. Ces variations retiennent les esprits dans une incertitude qui conduit à négliger l'agriculture & à abandonner le commerce; car quel emploi faire des capitaux, quand on ne sait comment régler des salaires, passer des baux, emprunter, rembourser & transiger?

#### Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Je faisais un gros livre sur les inconvéniens de la guerre actuelle, lorsque je suis tombé par hasard sur le passage suivant, en faveur duquel je fait grace au public de mon ouvrage.

« . . . Les maux de la guerre sont encore plus horribles que vous ne pensez; la guerre épuise un état, & le met toujours en danger de périr, lors même qu'on remporte les plus grandes victoires. Avec quelques avantages qu'on la commence, on n'est jamais sûr de la finir sans être exposé aux plus tragiques renversemens de fortune. Avec quelque supériorité de forces qu'on s'engage dans un combat, le moindre mécompte, une terreur panique, un rien vous arrache la victoire qui étoit déjà dans vos mains, & la transporte chez vos ennemis. Quand bien même on tiendroit dans son camp la victoire comme enchaînée, on se détruiroit soi-même en détruisant ses ennemis; on dépeuple son pays; on laisse les terres presque incultes; on trouble le commerce: mais ce qui est bien pis, on affoiblit les meilleures loix & on laisse corrompre les mœurs. La jeunesse ne s'adonne plus aux lettres. Le pressant besoin fait qu'on laisse une licence pernicieuse dans les troupes. La justice, la police, tout souffre de ce désordre. Un gouvernement qui verse le sang de tant d'hommes & qui cause tant de malheurs pour acquérir un peu de gloire ou pour étendre les bornes de son empire,

est indigne de la gloire qu'il cherche, & mérite de perdre ce qu'il possède pour avoir voulu usurper ce qu'il ne possédoit pas.

TÉLÉMAQUE, liv. 14.

## CORPS LÉGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PASTORET.

Séance du 28 fructidor.

Mailhe demande que le conseil s'occupe, le deuxième jour complémentaire, de la loi du 3 brumaire: soit qu'il se décide pour le rapport ou pour le maintien de cette loi, il est nécessaire de faire cesser l'incertitude publique sur un objet de cette importance.

Le conseil arrête que la commission chargée de faire un rapport, sera entendue le jour indiqué par Mailhe.

Un département avoit consulté le conseil sur la question de savoir si c'étoient les administrations de département qui devoient signer les registres des actes civils, ou les administrations municipales. Une loi ayant prononcé pour ces dernières administrations, le conseil passe à l'ordre du jour.

Une affaire particulière a long-tems occupé le conseil. Quelques membres ont réclamé tous les momens du conseil pour les affaires d'un intérêt général.

Monnot parloit depuis une demi-heure; Merlin s'éleve contre cette maniere de plaider dans le conseil pour des individus; ce qui lui paroît peu décent & prouver au moins que ceux qui font ces plaidoyers connoissent à fond l'affaire & ceux qu'elle concernent.

Il est plus indécent encore, s'écrie Monnot, de supposer des intentions. . .

Je ne suppose rien, dit Merlin, je dis un fait.

La discussion continue, l'affaire est terminée; & comme il s'agissoit de casser l'arrêté d'un représentant, Berlier fait résoudre que ces sortes de cassations ne pourront nuire aux citoyens qui, ne pouvant les prévoir auroient laissé écouler les délais pour se pourvoir en recours & appel, ou faire d'autres actes conservatoires de leurs droits.

On s'occupe des postes & messageries.

Péris (du Gers) défend le projet de la commission, qui propose une régie intéressée, contre Delaunay, qui demandoit que les postes & messageries fussent affermées.

Un membre soutient l'avis contraire, sur-tout à cause des énormes réparations à faire, & qui ne seront bien faites qu'autant qu'elles seront confiées à des compagnies.

La suite de la discussion est ajournée.

Le tribunal de cassation, en conformité de la constitution, ayant annulé des mandats d'arrêt lancés par Mounier, juge-de-peace à Toulon, dans lesquels il n'a exprimé ni les motifs ni la loi en vertu desquels il les lançoit, dénonce ce magistrat comme coupable de forfaiture.

Renvoyé à une commission.

Bourse du 28 fructidor.

Mandat, 4 liv. 18 s., 17, 16, 17, 18, 17  $\frac{1}{2}$ , 18, 17  $\frac{1}{2}$ , 18, 19, 18, 17  $\frac{1}{2}$ .